

République Algérienne Démocratique et Populaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Dispense des frais d'introduction en bourse au profit des startups pour trois années (2026-2028)

Dans le cadre des orientations stratégiques des pouvoirs publics visant à promouvoir le développement des startups, l'entrepreneuriat et l'innovation en tant que leviers essentiels de la diversification de l'économie nationale, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV-SPA) et le Dépositaire Central des Titres (Algérie Clearing-SPA) annoncent le lancement d'une initiative concertée et commune en faveur des startups innovantes à fort potentiel de croissance, optant pour un financement par le marché financier.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche visant à faciliter l'accès des startups au marché financier et à renforcer l'attractivité, en contribuant à la résolution de leurs besoins de financement grâce à des conditions d'accès adaptées, notamment à travers le compartiment « Croissance », spécialement dédié à cette catégorie d'entreprises.

À cet effet, et à titre incitatif, la COSOB, la SGBV et Algérie Clearing ont décidé de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel de dispense des frais d'introduction en bourse au profit des entreprises, disposant de label startups, optant pour une levée de fonds via le compartiment « Croissance » du marché des titres de capital de la Bourse d'Alger, pour une durée de trois (03) années couvrant la période 2026–2028.

La présente mesure s'applique à toute opération de levée de fonds dont le montant n'excède pas cinq cents millions de dinars algériens (500 000 000 DA) et réalisée à compter du 1 février 2026.

Dans ce cadre, les startups bénéficieront d'une dispense intégrale des frais suivants :

- Les frais d'obtention du visa sur les notices d'informations, perçus par la COSOB ;
- L'ensemble des frais d'admission à la cote officielle, perçus par la SGBV ;
- L'ensemble des frais d'administration, de conservation et de gestion des titres, perçus par Algérie Clearing.

Par cette démarche, la COSOB, la SGBV et Algérie Clearing réaffirment leur engagement à soutenir la croissance des startups algériennes et à encourager leur recours au financement par le marché financier dans le cadre d'un écosystème de financement intégré en faveur de ces entreprises.

